

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 05161  
Numéro SIREN : 452 534 126  
Nom ou dénomination : ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2022 sous le numéro de dépôt 111089

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise 0204 rue du chat botté 01706 Beynost Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 4 5 2 5 3 4 1 2 6 0 0 0 3 5 Néant  \*

Exercice N clos le, 31/12/2021

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
		Frais de développement * CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	5 109	AG	5 109	0
		Fonds commercial (1) AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	70 964 871	AK	62 114 859	8 850 012
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AO				
		Constructions AP				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	9 624	AS	9 548	76
		Autres immobilisations corporelles AT	114 558	AU	57 347	57 211
		Immobilisations en cours AV		AW		
		Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
		Autres participations CU	13 745 046	CV	1 563 964	12 181 082
Créances rattachées à des participations BB		106 699 957	BC	25 547 483	81 152 474	
Autres titres immobilisés BD		463 480	BE	19 641	443 839	
Prêts BF		5 790 741	BG	176 934	5 613 807	
Autres immobilisations financières* BH		83 736	BI		83 736	
<b>TOTAL (II) BJ</b>		<b>197 877 122</b>	<b>BK</b>	<b>89 494 885</b>	<b>108 382 237</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	135 896 734	BY	15 388 721	120 508 012
		Autres créances (3) BZ	36 331 591	CA		36 331 591
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD	3 850 464	CE	608 279	3 242 185
Disponibilités CF		88 968	CG		88 968	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	36 152	CI		36 152	
	<b>TOTAL (III) CJ</b>	<b>176 203 909</b>	<b>CK</b>	<b>15 997 000</b>	<b>160 206 908</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO</b>		<b>374 081 030</b>	<b>IA</b>	<b>105 491 885</b>	<b>268 589 145</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	109 151 271	(3) Part à plus d'un an CR	22 995 861	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 48 000 ...)	DA	48 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 960 000	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	31 742	
	Report à nouveau	DH	5 792 464	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	108 646	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	440 790	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	9 386 442	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	238 000	
	Provisions pour charges	DQ	1 197 322	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	1 435 322	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0	
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	248 155	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 896 492	
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 124 696	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	235 498 038	
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	257 767 382		
Ecarts de conversion passif*	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	268 589 145		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	257 767 382		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 730 834 337	FB		FC	2 730 834 337	
	Production vendue { biens * services *	FD	17 903 099	FE		FF	17 903 099	
		FG	70 917 879	FH		FI	70 917 879	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	2 819 655 316	FK		FL	2 819 655 316	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 603 082	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	2 823 258 398
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	2 715 369 915
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	17 885 196
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	66 121 957
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	364 360
	Salaires et traitements*						FY	2 305 176
	Charges sociales (10)						FZ	974 293
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	2 022 313	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	7 301 951	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	370 893		
	Autres charges (12)						GE	308 600
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	2 813 024 654	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	10 233 744	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	142 660	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	146 104	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 409 408	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	5 459 600	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	7 157 773	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	8 687 546	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	5 130 385	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	13 817 931	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	-6 660 159	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	3 573 585	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST</b>		N°cant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	-1 201 939	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	601 562	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	16 743 647	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	16 143 270	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	9 056 599	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	7 751 990	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	52 333	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	16 860 922	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	-717 652	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	IJ	223 941	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	2 523 347	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	2 846 559 441	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	2 846 450 795	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	108 646	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	3 216 995
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	683 566	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>		
	Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>		
(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
ABANDON COMMERCIAL		4 853 289		
ABANDON SUITE LIQUIDATION		4 328 715		
PENALITE IMMOBILISATION DE CONTENAT		-1 208 431	-1 201 939	
GARANTIE ACTIF PASSIF CONCERNANT LES PORTAGES		52 264		
DIVERS		518 545		
		Exercice N		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs	



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations											
										1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
		TOTAL I								D8				D9											
		TOTAL II								71 792 071				KE				KF							
		TOTAL III								124 182				LO				LP							
		TOTAL IV								104 790 769				LR				LS							
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								176 707 022				ØG				ØH							
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
										par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
		TOTAL I								IN				CØ				DØ							
		TOTAL II								IO				LV				LW							
		TOTAL III								IV				NG				NH							
		TOTAL IV								I3				NJ				NK							
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4				ØK				ØL							
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement								CZ					D8										
		Autres postes d'immobilisations incorporelles								KD	71 792 071				KE										
	CORPORELLES	Terrains								KG					KH										
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9					KJ					KK										
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1					KM					KN										
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *								Dont Composants	M2					KP									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								Dont Composants	M3	9 624				KS	9 624								
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	2 532				KW									
			Matériel de transport*								KY					KZ									
			Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	112 026				LC									
			Emballages récupérables et divers *								LE					LF									
			Immobilisations corporelles en cours								LH					LI									
		Avances et acomptes								LK					LL										
		TOTAL III								LN	124 182				LO										
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G					8M											
	Autres participations								8U	99 472 719				8V											
	Autres titres immobilisés								IP	399 842				IR											
	Prêts et autres immobilisations financières								IT	4 918 208				IU											
	TOTAL IV								LQ	104 790 769				LR											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	176 707 022				ØH												
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement								IN					CØ					DØ					
		Autres postes d'immobilisations incorporelles								IO					LV	822 091				LW	70 969 980				
	CORPORELLES	Terrains								IP					LX					LY					
		Constructions	Sur sol propre							IQ					MA					MB					
			Sur sol d'autrui							IR					MD					ME					
		Inst. gales, agencets et am. des constructions								IS					MG					MH					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT					MJ	9 624				MK	9 624				
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers								IU					MM	2 532				MN	2 532			
			Matériel de transport								IV					MP					MQ				
			Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier								IW					MS	112 026				MT	112 026			
			Emballages récupérables et divers *								IX					MV					MW				
			Immobilisations corporelles en cours								MY					MZ					NA				
		Avances et acomptes								NC					ND					NE					
		TOTAL III								IV					NG					NH	124 182				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ					ØU					M7						
	Autres participations								IØ					ØX	14 795 774				ØY	120 445 003					
	Autres titres immobilisés								II	1 504				2B	1 504				2C	463 480					
	Prêts et autres immobilisations financières								I2	623 414				2E	623 414				2F	5 874 477					
	TOTAL IV								I3	15 420 692				NJ	15 420 692				NK	126 782 961					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4	16 242 783				ØK	16 242 783				ØL	197 877 122						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Exercice N clos le : 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ITM ALIMENTAIRE CENTRE ESTNéant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
TOTAL II		PE	60 888 965	PF	2 053 094	PG	822 091	PH	62 119 968	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 118	QA	430	QB		QC	9 548	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	961	QE	253	QF		QG	1 214	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	46 511	QM	9 622	QN		QO	56 133	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
	<b>TOTAL III</b>	QU	56 590	QV	10 305	QW		QX	66 895	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	60 945 555	ØP	2 063 399	ØQ	822 091	ØR	62 186 863	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	148	V9	W1	W2	148	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6		W7	W8	W9	X1	
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	148	X5	X6	X7	X8	148	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL	11 099			NM			NO	11 099	
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	11 099	NQ	NR	148	NS	NT	NU	NV	11 247
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	11 247		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	11 247
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Désignation de l'entreprise <b>ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	453 790	11 247	24 247	440 790	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	453 790	11 247	24 247	440 790	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	522 000	0	284 000	238 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J					
	Provisions pour amendes et pénalités	4N					
	Provisions pour pertes de change	4T					
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X					
	Provisions pour impôts (1)	5B					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		0		0	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	294 358	370 893	214 255	450 996	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R					
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	559 970	365 630	179 274	746 326		
<b>TOTAL II</b>	5Z	1 376 328	736 523	677 529	1 435 322		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	2 834 183	165 187	1 435 406	1 563 964
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	28 351 238	8 023 266	10 630 446	25 744 058
	Sur stocks et en cours	6N					
	Sur comptes clients	6T	20 998 768	7 301 951	12 911 998	15 388 721	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	625 766	133 463	150 950	608 279	
	<b>TOTAL III</b>	7B	52 809 955	15 623 867	25 128 800	43 305 022	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	54 640 073	16 371 637	25 830 576	45 181 134	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	7 672 844	3 603 082		
	- financières		UG	8 687 546	5 459 600		
	- exceptionnelles		UJ	11 247	16 743 647		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032







Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	106 699 957	UM	106 699 957	UN					
	Prêts (1) (2)	UP	5 790 741	UR	2 367 578	US		3 423 163			
	Autres immobilisations financières	UT	83 736	UV	83 736	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	22 995 861		0			22 995 861			
	Autres créances clients	UX	112 900 873		112 900 873						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	34 000		34 000						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	0		0						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 826 277		3 826 277					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	73 208		73 208					
		Divers	VP	0		0					
	Groupe et associés (2)	VC	2 324 605		2 324 605						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	30 073 501		30 073 501						
	Charges constatées d'avance	VS	36 152		36 152						
	<b>TOTAUX</b>			VT	284 838 911	VU	258 419 887	VV	26 419 024		
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	1 579 729				
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	623 414				
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0		0						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	248 155		248 155						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 896 492		16 896 492						
Personnel et comptes rattachés		8C	711 585		711 585						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	344 268		344 268						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 851 300		3 851 300						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	217 543		217 543						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	948 868		948 868						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	234 549 170		234 549 170						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			YY	257 767 382	VZ	257 767 382					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST		Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N, clos le : 31/12/2021			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	108 646		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	0	WB	0	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		WE	810	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		XE	810	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	703 961	WF	810	
	Amendes et pénalités		WJ	39 165	WG	810	
	Reintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				WB		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				WE		
	Reintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *				WF	743 126	
Quota-part de bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		WG	0		
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		WH	2 523 347		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		WI		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WJ	6 722 650	
	Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				WK		
	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WL		
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		WM	36 500		
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		WN	0		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		WO			
Régime de la taxation au tonnage				WY			
Régime de la taxation au tonnage				WZ			
				<b>TOTAL I</b>	<b>10 135 079</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WS	0		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT	739 895		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WU		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WV		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WW		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à l'impôt sur le revenu des sociétés)		Produit net des actions et parts d'intérêts : ( déduire des produits nets de participation )		WX	2A	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				WY		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				WZ		
	Majoration d'amortissement*				XA		
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XB			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				YJ			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	9 048 409		
		déficit (II moins I)		XJ	0		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	9 048 409		







**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ**  
**COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

**N° 2058 Abis**  
**2021**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST

N° SIRET : 45253412600035

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

0008 rue Courtois  
93505 Pantin cedex

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant \*

<b>I - RÉINTÉGRATIONS</b>		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	108 646
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	10 026 433
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		<b>TOTAL I</b>	E 3	10 135 079
<b>II - DÉDUCTIONS</b>		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	0
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	1 086 670
Plus-values nettes à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• imposées au taux de 19 %</li> <li>• imposées au taux de 15 %</li> <li>• imposées au taux de 0 %</li> <li>• imputées sur les moins-values nettes à long terme</li> <li>• imputées sur les déficits antérieurs</li> <li>• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F <sup>(1)</sup>, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)</li> </ul>		E Y	
			E 6	
			E Z	
			E 7	
			E 8	
			I 9	
<b>III - RÉSULTAT FISCAL</b>		<b>TOTAL II</b>	F 1	1 086 670
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	9 048 409	
	Déficit (II-I)	F 3		0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	9 048 409	
	Déficit	F 9		0

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		<b>K4</b>	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	<b>K4bis</b>	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	<b>K4ter</b>
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		<b>K6</b>	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		<b>YJ</b> 0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		<b>YK</b>	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		<b>ZT</b>	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *			
provision clause recette	<b>8X</b>	370 893	<b>8Y</b> 214 255
Provisions pour risques divers	<b>8Z</b>		<b>9A</b> 284 000
	<b>9B</b>		<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *			
	<b>9D</b>		<b>9E</b>
	<b>9F</b>		<b>9G</b>
	<b>9H</b>		<b>9J</b>
Charges à payer			
Participation des salariés	<b>9K</b>	223 312	<b>9L</b> 88 706
Contribution sociale de solidarité (Organic)	<b>9M</b>	109 756	<b>9N</b> 152 934
	<b>9P</b>		<b>9R</b>
	<b>9S</b>		<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		<b>YN</b> 703 961	<b>YO</b> 739 895
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS**  
**ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME**  
**COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

**N° 2058 Bbis**  
**2021**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

0008 rue Courtois  
93505 Pantin cedex

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	-6 722 650
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ( ( Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis ( ) M5ter		
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	0
Total des déficits restant à reporter	H9	0

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine	Moins-values			À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %					
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N	0		(2) 0 (3) 0		0	0	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)				
	N - 2		(2) (3)				
	N - 3		(2) (3)				
	N - 4		(2) (3)				
	N - 5		(2) (3)				
	N - 6		(2) (3)				
	N - 7		(2) (3)				
	N - 8		(2) (3)				
	N - 9		(2) (3)				
	N - 10		(2) (3)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST</b>										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	5 801 707	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 890 757		Dividendes	ZE	3 900 000								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF									
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>9 692 464</b>		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	5 792 464								
			<b>TOTAL II</b>	ZH	<b>9 692 464</b>										
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	9 513 954							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ	3 865 761							
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	13 324							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	178 418							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES					ST	52 550 500							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	66 121 957							
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	226 686							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					9Z	137 674							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	364 360							
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	275 462 411							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	273 140 007							
DIVERS	- Montant brut des salaires *						ØB	2 250 345							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,10	%						
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP													
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	9 048 409	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL							
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	21 900						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO							
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	34409209300014

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS**  
**ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME**  
**POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES**  
**ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

N° 2058 FC  
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST

N° SIRET : 45253412600035

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

0008 rue Courtois  
93505 Pantin cedex

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant  \*

<b>Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>		<b>19 % <sup>(1)</sup></b>	<b>15 %</b>	<b>0 %</b>
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	-6 722 650
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	-6 722 650
<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) ( ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		9 048 409	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		9 048 409	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥
1 titres de participation im 06/08/2019	1 584				1 584
2 titres de participation im 06/03/2019	96				96
3 titres de participation lim 06/03/2019	6 671 168				6 671 168
4 titres de participation im 30/06/2004	299 984				299 984
5 titres de participation im 30/11/2015	285 740				285 740
6 titres de participation hol 17/06/2006	1				1
7 titres de participation im 31/01/2020					
8 titres de participation net 13/01/2020	1 584				1 584
9 titres de participation im 30/04/2020	1 748				1 748
10 titres de participation im 10/02/2011	2 007				2 007
11 titres de participation im 06/11/2012	749				749
12 titres de participation im 28/06/2011	1 504				1 504

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
1	-1 583	-1 583				
2	-95	-95				
3	-6 671 167				-6 671 167	
4	-299 984				-299 984	
5	-285 740				-285 740	
6	5	6			-1	
7						
8	1 600	16				
9	2 899	1 151			1 151	
10	2 204	197			197	
11	1 181	432			432	
12	2 368	864			864	

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				585 722	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				165 187	
19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨</b>			-1 656			-6 722 650
<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩</b>		(A)		(B)	(ventilation par taux)	(C)
<b>CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪</b>						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



**ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

**N° 2059-A**

Désignation  
ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST

1/1

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
titres de participation	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.				20 737	
	21/02/2012	53 696							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		53 696	74 433	20 737					
titres de participation	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.				-977	
	14/12/2010	19 103							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		19 103	18 126	-977					
titres de participation	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.				16 431	
	29/03/2020	25 694							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		25 694	42 125	16 431					
titres de participation	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.				1 528	
	06/11/2012	2 648							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		2 648	4 176	1 528					
titres de participation	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.				73 347	
	19/12/2009	127 783							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		127 783	201 130	73 347					
titres de participation	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.				-1	
	01/11/2008	1							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		1		-1					
titres de participation	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.				-2	
	31/12/2010	2							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		2		-2					
titres de participation	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
titres de participation	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
titres de participation	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
titres de participation	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST					Néant <input type="checkbox"/> *
<b>A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME</b>					
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
	différente (art. 39 quaterdecies	N-5			
		N-6			
	1 ter et 1 quater du CGI)	N-7			
	(à préciser) au titre de :	N-8			
		N-9			
TOTAL 2					
<b>B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS</b>					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxés à 10 %	taxés à 15 %	taxés à 18 %	taxés à 19 %	taxés à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
				donnant lieu à complément d'impôt	③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt
					④	⑤

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST**Néant  \*Exercice ouvert le : ..... 01/01/2021 ..... et clos le : ..... 31/12/2021 ..... Durée en nombre de mois **DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE****I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 819 655 316
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>2 819 655 316</b>

**II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>0</b>

**III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	ON	2 740 500 632
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	55 204 989
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	3 216 995
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	308 600
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>2 799 231 216</b>

**IV Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	20 424 100
-----------------------------	-----------------------------	----	------------

**V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Valcur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	
--	----	--

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(\*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'am. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)Néant \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 4 5 2 5 3 4 1 2 6 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST

ADRESSE (voic) 0204 rue du chat botté

CODE POSTAL 01706 VILLE Beynost

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique SAS Dénomination ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL

N° SIREN (si société établie en France) 341192227 % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° 1 Voic Rue Auguste Chabrières

Code Postal 75015 Communc PARIS CEDEX 15 Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voic

Code Postal Communc Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voic

Code Postal Communc Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voic

Code Postal Communc Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Communc Pays

Adresse : N° Voic

Code Postal Communc Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Communc Pays

Adresse : N° Voic

Code Postal Communc Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
2

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 4 5 2 5 3 4 1 2 6 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST

ADRESSE (voie) 0204 rue du chat botté

CODE POSTAL 01706 VILLE Beynost

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	SAS	Dénomination	BONEL
N° SIREN (si société établie en France)	413192634	% de détention	99,94
Adresse :	N° 1	Voie	Place des arcades
	Code Postal 01100	Commune	BELLIGNAT
		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	MAPAKO
N° SIREN (si société établie en France)	493300123	% de détention	99,98
Adresse :	N°	Voie	Av. Gl leclerc
	Code Postal 63150	Commune	MURAT LE QUAIRE
		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	LUCY
N° SIREN (si société établie en France)	338139595	% de détention	99,96
Adresse :	N°	Voie	ZI LES ESSERTS
	Code Postal 74140	Commune	DOUVAINE
		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	BALANOD
N° SIREN (si société établie en France)	353805609	% de détention	99,98
Adresse :	N°	Voie	CD51
	Code Postal 39160	Commune	BALANOD
		Pays	
Forme juridique	SA	Dénomination	DORAPY
N° SIREN (si société établie en France)	353698178	% de détention	99,99
Adresse :	N° 9	Voie	Rue Vieille
	Code Postal 58390	Commune	DORNES
		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	CAMADIS
N° SIREN (si société établie en France)	378638175	% de détention	99,96
Adresse :	N°	Voie	Rte de Genève
	Code Postal 74130	Commune	BONNEVILLE
		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	CYRALIM
N° SIREN (si société établie en France)	381106814	% de détention	95,22
Adresse :	N°	Voie	Rue du 8 mai 945
	Code Postal 71420	Commune	CIRY LE NOBLE
		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	VVPC
N° SIREN (si société établie en France)	480035591	% de détention	99,96
Adresse :	N°	Voie	ZA des grands Varays
	Code Postal 01540	Commune	VONNAS
		Pays	

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire  
(art. 3R de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)2  
2 (1)Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 4 5 2 5 3 4 1 2 6 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST

ADRESSE (voic) 0204 rue du chat botté

CODE POSTAL 01706 VILLE Beynost

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	SAS	Dénomination	NAYAQUARANTE
N° SIREN (si société établie en France)	751454208	% de détention	95,24
Adresse :	N°	Voie	Rue de la grande bruyere
	Code Postal	Commune	PARAY LE MONIAL Pays
Forme juridique	SAS	Dénomination	MALUDI
N° SIREN (si société établie en France)	813987062	% de détention	95,23
Adresse :	N°	Voie	Rte de chambery
	Code Postal	Commune	BOURGOIN JAILLEU Pays
Forme juridique	SAS	Dénomination	CHARTAIRES
N° SIREN (si société établie en France)	839079784	% de détention	95,24
Adresse :	N°	Voie	Zac Nocacieries
	Code Postal	Commune	ST CHAMOND Pays
Forme juridique	SAS	Dénomination	SABEKA
N° SIREN (si société établie en France)	493548978	% de détention	99,96
Adresse :	N°	Voie	Le rompey
	Code Postal	Commune	LE CHEYLAS Pays
Forme juridique	SAS	Dénomination	JOJAM
N° SIREN (si société établie en France)	443931456	% de détention	95,25
Adresse :	N°	Voie	RN6
	Code Postal	Commune	CHALLES LES EAUX Pays
Forme juridique	SAS	Dénomination	LEOSAN
N° SIREN (si société établie en France)	851141853	% de détention	99,00
Adresse :	N°	Voie	836 rte de Tramoyes
	Code Postal	Commune	MIRIBEL Pays
Forme juridique	SAS	Dénomination	ANNAMET
N° SIREN (si société établie en France)	879109437	% de détention	99,94
Adresse :	N°	Voie	204 rue du chat botté
	Code Postal	Commune	BEYNOST Pays
Forme juridique	SASU	Dénomination	ITM STAR DRIVE LYON
N° SIREN (si société établie en France)	879419786	% de détention	100,00
Adresse :	N°	Voie	7 Rue de la fonderie
	Code Postal	Commune	GENAS Pays

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



# ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 48 000 euros

Siège social : 24 rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS

452 534 126 R.C.S. PARIS

*(ci-après « la Société »)*

\* \*

\*

## DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 18 MAI 2022

### Extrait du Procès-verbal

.../...

#### DEUXIÈME DÉCISION

*(Affectation du résultat)*

L'Associé unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 108 646 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....108 646 euros

En totalité au Compte « Autres réserves », qui s'élèverait ainsi à 140 388 euros.

Conformément à la loi, l'Associé unique prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION (en Euro)	MONTANT DU DIVIDENDE (en Euro)
31 décembre 2020	1 300	3 900 000
31 décembre 2019	466	1 398 000
31 décembre 2018	633,33	1 899 990

.../...

#### CINQUIÈME DÉCISION

*(Pouvoirs pour les formalités)*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

***Pour extrait certifié conforme à l'original***

M. Eric POULLY  
Président





**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# *ITM Alimentaire Centre Est S.A.S.*

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ITM Alimentaire Centre Est S.A.S.  
24, rue Auguste Chabrières - 75015 Paris  
*Ce rapport contient 34 pages*

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Limited, une société de droit anglais  
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles et du Centre

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **ITM Alimentaire Centre Est S.A.S.**

Siège social : 24, rue Auguste Chabrières - 75015 Paris  
Capital social : € 48 000

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

A l'attention de l'Associé unique de la société ITM Alimentaire Centre Est S.A.S.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ITM Alimentaire Centre Est S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de règles et méthodes comptables » de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires suite à la mise à jour par l'ANC de sa recommandation n° 2013-02.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes 2 « Immobilisations incorporelles » et 4 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels exposent les principes et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des surcoûts et des immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 17 mai 2022

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Jean-Charles Simon  
*Associé*

# Bilan actif

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	5	5		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	70 965	62 115	8 850	10 903
Avances sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>70 970</b>	<b>62 120</b>	<b>8 850</b>	<b>10 903</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel	10	10	0	1
Autres immobilisations corporelles	115	57	57	67
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>124</b>	<b>67</b>	<b>57</b>	<b>68</b>
Autres participations	13 745	1 564	12 181	12 229
Créances rattachées à des participations	106 700	25 547	81 152	56 108
Autres titres immobilisés	463	20	444	351
Prêts	5 791	177	5 614	4 835
Autres immobilisations financières	84		84	84
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>126 783</b>	<b>27 308</b>	<b>99 475</b>	<b>73 605</b>
<b>Total Actif Immobilisé (II)</b>	<b>197 877</b>	<b>89 495</b>	<b>108 382</b>	<b>84 576</b>
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>TOTAL Stock</b>				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
Clients et comptes rattachés	135 897	15 389	120 508	138 050
Autres créances	36 332		36 332	33 304
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL Créances</b>	<b>172 228</b>	<b>15 389</b>	<b>156 840</b>	<b>171 354</b>
Valeurs mobilières de placement	3 850	608	3 242	1 080
Disponibilités	89		89	61
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>3 939</b>	<b>608</b>	<b>3 331</b>	<b>1 141</b>
Charges constatées d'avance	36		36	57
<b>TOTAL Actif circulant (III)</b>	<b>176 204</b>	<b>15 997</b>	<b>160 207</b>	<b>172 551</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
<b>Total Général (I à VI)</b>	<b>374 081</b>	<b>105 492</b>	<b>268 589</b>	<b>257 127</b>

# Bilan passif

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 48 )	48	48
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	2 960	2 960
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	5	5
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours : )		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : )	32	32
<b>TOTAL Réserves</b>	<b>37</b>	<b>37</b>
Report à nouveau	5 792	5 802
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>109</b>	<b>3 891</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	441	454
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>9 386</b>	<b>13 191</b>
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>		
Provisions pour risques	238	522
Provisions pour charges	1 197	854
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>	<b>1 435</b>	<b>1 376</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		55
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs : )	248	321
<b>TOTAL Dettes financières</b>	<b>248</b>	<b>376</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 896	13 330
Dettes fiscales et sociales	5 125	5 229
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		140
Autres dettes	235 498	223 485
<b>TOTAL Dettes d'exploitation</b>	<b>257 519</b>	<b>242 184</b>
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>257 767</b>	<b>242 560</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>	<b>268 589</b>	<b>257 127</b>



# Compte de résultat

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	2 730 834		2 730 834	2 709 125
Production vendue biens	17 903		17 903	15 003
Production vendue services	70 918		70 918	78 586
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>2 819 655</b>		<b>2 819 655</b>	<b>2 802 714</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 603	1 585
Autres produits				
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>2 823 258</b>	<b>2 804 299</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 715 370	2 693 805
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			17 885	14 988
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			66 122	64 440
Impôts, taxes et versements assimilés			364	615
Salaires et traitements			2 305	2 126
Charges sociales			974	902
<b>Dotations d'exploitation</b>	<b>sur immobilisations</b>	Dotations aux amortissements	2 022	1 977
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	7 302	12 597
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	371	269
Autres charges			309	322
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>2 813 025</b>	<b>2 792 041</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>10 234</b>	<b>12 258</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée <i>(III)</i>				
Perte supportée ou bénéfice transféré <i>(IV)</i>				
Produits financiers de participations			143	201
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			146	152
Autres intérêts et produits assimilés			1 409	1 822
Reprises sur provisions et transferts de charges			5 460	9 227
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				134
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>7 158</b>	<b>11 536</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			8 688	10 473
Intérêts et charges assimilées			5 130	4 941
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>13 818</b>	<b>15 414</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>-6 660</b>	<b>-3 878</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>3 574</b>	<b>8 380</b>

## Compte de résultat (suite)

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-1 202	-843
Produits exceptionnels sur opérations en capital	602	2 385
Reprises sur provisions et transferts de charges	16 744	12 211
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>16 143</b>	<b>13 753</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 057	11 948
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 752	4 141
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	52	327
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>16 861</b>	<b>16 415</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>-718</b>	<b>-2 662</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	224	89
Impôts sur les bénéfices (X)	2 523	1 737
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>2 846 559</b>	<b>2 829 588</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>2 846 451</b>	<b>2 825 697</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>109</b>	<b>3 891</b>

# Tableau de flux de trésorerie

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

<i>Libellé</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>109</b>	<b>3 891</b>
Amort. et dép. sur actifs (hors actif circulant)	1 814	2 264
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées et provisions pour risques & charges	70	-5 706
<b>Élimination des amortissements et provisions</b>	<b>-1 744</b>	<b>-7 970</b>
Produits de cession	597	2 385
VNC des éléments cédés	7 741	4 118
Élimination - Résultat sur fusion		-102
Élimination boni / mali sur cession d'actions propres		
<b>Élimination des plus ou moins values de cession</b>	<b>7 145</b>	<b>1 630</b>
Élimination des changements de méthode passés en résultat		
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>5 510</b>	<b>-2449</b>
Stocks et en cours nets		
Créances et comptes de régularisation (net)	-15 035	28 347
Dettes et compte de régularisation	15 475	-28 022
<b>Incidence de la variation du BFR</b>	<b>30 510</b>	<b>-56 369</b>
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité</b>	<b>36 020</b>	<b>-58 818</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-2 349
Charges à répartir		
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-1
Acquisitions d'immobilisations financières	-7 357	-3 708
Prêts et avances consentis	-29 969	3 309
<b>Total des investissements</b>	<b>-37 325</b>	<b>-9 367</b>
Produits de cessions des immobilisations corporelles		
Produits de cessions des titres	630	3 839
Réduction des autres immobilisations financières	6 894	10 796
<b>Total des cessions</b>	<b>7 523</b>	<b>14 636</b>
Incidence des restructurations (apports-fusions)		
<b>Flux net de trésor. provenant du (affecté au) fin.</b>	<b>-29 802</b>	<b>5 268</b>
Dividendes versés	-3900	-1 398
Augmentations (réductions) de capital		
Subventions d'investissement		
Émissions d'emprunt		
Versements effectués sur titres de participation		
Remboursements d'emprunt	-73	-113
Cessions (acq.) d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires		
<b>Flux net de trésor. provenant du (affecté au) fin.</b>	<b>-3 973</b>	<b>-1 511</b>
Incidence des variations de cours de devises		
Incidence des changements dans les principes retenus		
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 245</b>	<b>-55 061</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>1 086</b>	<b>56 147</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>3 331</b>	<b>1 086</b>
<b>Variation de trésorerie (bouclage)</b>	<b>2 245</b>	<b>-55 061</b>

ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST  
N° Siren 452534126  
204 rue du chat botté ZAC des Malettes 01706 Beynost

---

# **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

---

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2021

## **Note 1 : Faits marquants et événements postérieurs à la clôture**

Un contrôle fiscal portant sur les années 2014, 2015 et 2016 a abouti à une régularisation de 512 k€ de TVA complémentaire.

Le 24 février 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a été déclenchée, entraînant en réaction une vague de mesures et de sanctions imposées par la France, par l'Europe et par de nombreux pays dans le monde. L'activité de la société n'est pas de nature à être impactée directement par cette crise.

## **Note 2 : Principes et méthodes comptables**

### **1. Principes généraux**

ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST a été constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement de l'ANC n°2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées contenues dans cette annexe sont présentées en milliers d'euros.

### **Changement de règles et méthodes comptables**

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu, par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

Le 17 novembre 2021, l'ANC a mis à jour sa recommandation n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels. L'ANC a introduit un choix de méthode relatif à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies.

La société a revu le mode de calcul de ses engagements de retraite. Le montant à la clôture de l'exercice précédent correspond ainsi à l'application de la mise à jour par l'ANC de sa recommandation n° 2013-02 et non au montant présenté dans l'annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020. L'impact de ce changement de méthode s'élève à - 49 k€ en application du nouveau mode de calcul sur les données historiques.

Rappel : l'impact d'un changement de méthode comptable, calculé de façon rétroactive est présenté net d'effet fiscal en report à nouveau.

Un changement de méthode visant à adopter une méthode de référence n'a pas à être justifié, et ce changement est irréversible.

Les corrections d'erreur sont présentées eu résultat de l'exercice, sauf si l'élément corrigé avait été comptabilisé directement dans les capitaux propres. Si elles sont significatives, les corrections d'erreur doivent être présentées eu résultat sur une ligne séparée en dehors du résultat courant, et sur une ligne séparée du report à nouveau.

### **Opérations commerciales en devises**

#### **Chiffre d'affaires**

Les ventes en devises sont enregistrées en chiffre d'affaires au cours du jour de la vente. L'effet de couverture est, le cas échéant, comptabilisé dans le même compte de chiffre d'affaires.

#### **Dettes et créances commerciales, disponibilités**

Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties en fin d'exercice à leur cours de clôture.

Les différences de conversion résultant de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

Les écarts de conversion résultant de la réévaluation des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture. Dans ce cas, les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture.

Les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

## **2. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées, à l'actif du bilan, à leur coût d'acquisition.

### **Amortissements**

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur les durées d'utilité prévisionnelles suivantes :

## Durée Moyenne

Surcoûts	10 ans
Autres immobilisations incorporelles	1 à 5 ans

\* En application des dispositions du règlement ANC 2015-06, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis

Un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions règlementées, est constaté en complément à chaque fois que les durées fiscales admises sont inférieures aux durées d'utilisation.

### **Cas particulier des surcoûts**

Lors de l'acquisition de titres de points de vente destinés à être recédés, la différence entre le prix d'acquisition des titres et leur valeur calculée selon les normes d'évaluation propres au Groupement des Mousquetaires est assimilée à un surcoût et comptabilisée en autres immobilisations incorporelles. En cas de revente du point de vente dans les 2 ans, la valeur calculée est remplacée par le prix de cession des titres détenus, qui est assimilée à une valeur de marché. Le surcoût est donc susceptible d'être modifié dans ce cas.

Les surcoûts sont amortis linéairement, prorata temporis fin de mois, sur 10 ans depuis le 01/01/2018.

Jusqu'au 31 décembre 2017, ils étaient amortis sur 5 ans. Des analyses ont été menées sur les actifs sous-jacents économiques qui ont été étudiés selon différentes méthodes. Ces analyses ont conclu à une durée de vie comprise entre 8.7 et 10 ans.

Par application du règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018, le groupe a choisi de modifier la durée d'amortissement de façon prospective au titre du changement d'estimation pour la porter à 10 ans.

## **3. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition incluant le prix d'achat, les frais accessoires et les frais d'acquisition comme préconisé dans la méthode de référence.

### **Amortissements**

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur les durées d'utilité prévisionnelles suivantes :

	Durée Moyenne
Agencements des terrains	
Constructions	Selon composants
Agencements des constructions	10 à 15 ans
Installations techniques	3 à 20 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 4 ans

Un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions règlementées, est constaté en complément à chaque fois que les durées fiscales admises sont inférieures aux durées d'utilisation.

## **4. Immobilisations financières**

### **Titres de participation**

Les titres de participation sont évalués au prix d'acquisition ou à la valeur d'entrée lorsqu'il s'agit d'une souscription au capital d'une (nouvelle) filiale.

Les frais d'acquisition des titres sont comptabilisés en immobilisations et sont rapportés en résultat de façon linéaire sur une durée 5 ans par la constitution de provisions règlementées.

### **Cas particulier des titres de Point de Vente**

Les titres de participation sont composés des prises de participation d'au moins 10% d'une société, et sont enregistrés à leur prix d'acquisition minorée d'un surcoût, qui correspond à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur calculée selon les normes d'évaluation propres au Groupement des Mousquetaires.

### **Cas particulier des malis techniques affectés en titres**

A compter du 1er janvier 2016 et conformément aux règles comptables applicables au mali technique de fusion fixées par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, les malis de fusion sont affectés aux actifs sous-jacents. Certains ont été ainsi reclassés en titres de participation.

### **Créances rattachées aux participations et prêts**

La rubrique « créances rattachées à des participations » comprend l'ensemble des créances financières détenues sur les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation. Il s'agit principalement de montants inscrits en comptes courants susceptibles d'évoluer en fonction de la trésorerie des sociétés concernées dans le cadre d'une convention de trésorerie au sein du groupe. La rubrique « prêts » est constituée des créances sur des sociétés ayant donné lieu à la mise en place d'un plan d'étalement de règlement des dûs ou d'avances versées dans le cadre d'acquisitions de points de vente à venir. Les créances enregistrées en prêt ont fait l'objet d'un accord prévoyant explicitement les échéances de remboursement, à la différence de celles enregistrée dans la rubrique précédente.

### **Titres immobilisés**

Il s'agit de titres que la société a l'intention de conserver durablement. Ils sont représentatifs de parts de capital ou de placements à long terme mais contrairement aux titres de participations leur détention n'est pas jugée utile à l'activité de la détentrice. Les titres immobilisés sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

### **Dépréciation des actifs financiers**

Les dépréciations des titres de participation sont déterminées par comparaison du coût d'acquisition figurant à l'actif du bilan et de la quote-part de capitaux propres réévalués détenus. Une dépréciation



est dotée lorsque la valeur comptable des titres est supérieure à la quote-part de capitaux propres réévalués détenus.

Les dépréciations des créances rattachées à des participations sont constatées à hauteur de la quote-part de capitaux propres réévalués détenus, s'ils sont négatifs.

En cas d'insuffisance des créances rattachées à des participations par rapport à la quote-part de capitaux propres réévalués détenus et négatifs, un complément dépréciation est doté selon l'ordre suivant : prêts, créances clients puis provision pour risques si besoin.

Précisions ou exceptions quant au principe général de dépréciation des immobilisations financières :

- *Filiales immobilières de moins de deux ans*

La règle groupe veut qu'aucune provision ne soit comptabilisée sur les titres de sociétés immobilières avant un délai de deux ans sauf événements exceptionnels (arrêt de la filiale...).

- *Sociétés disposant d'un patrimoine immobilier*

Les capitaux propres des filiales disposant d'un patrimoine immobilier (en propre ou en crédit-bail) sont réévalués.

La valorisation de ces actifs immobiliers peut être fondée sur des expertises immobilières récentes ou estimée sur la base d'une valeur de rendement.

- La filiale possède un patrimoine immobilier en propre :

La situation nette réévaluée est obtenue en substituant à la valeur nette comptable des biens immobiliers (y compris l'éventuel mali technique affecté) leur valeur réelle. Une plus ou moins-value est ainsi dégagée.

- La filiale possède un patrimoine immobilier financé par crédit-bail :

Dans ce cas, il est tenu compte à l'actif de la valeur réelle des biens immobiliers et au passif de la dette financière correspondante à hauteur du capital restant dû majoré le cas échéant du prix de levée d'option et du droit au bail.

- Cas d'une société holding :

Les capitaux propres d'une société holding détenant des titres de sociétés immobilières sont réévalués de la même façon : les capitaux propres des filles sont réévalués comme indiqué ci-dessus et la valeur ainsi obtenue se substitue à la valeur nette comptable des titres de participation inscrite à l'actif du bilan de la mère.

Pour les filiales constituées sous forme de SNC, les statuts prévoient dans certaines conditions une affectation automatique des résultats (bénéfice ou perte). Dans ce cas, aucune dépréciation n'est comptabilisée même si les résultats de ces filiales sont fortement déficitaires.

## **5. Stocks**

Non concerné

## **6. Clients et comptes rattachés**

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée pour les clients représentant des risques de non recouvrement.

## **7. Trésorerie**

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur économique si cette dernière lui est inférieure. Les moins-values potentielles font l'objet de provisions.

## **8. Provisions**

Une provision est constatée en présence d'une obligation devant engendrer une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers, sans contrepartie équivalente attendue de celui-ci.

L'obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel, ou être implicite.

## **9. Fiscalité**

### **TVA**

Depuis le 1er janvier 2013, la société appartient au groupe d'intégration de TVA dont la société mère est ITM Entreprises en application du décret n° 2012-239 du 20 février 2012 relatif aux modalités d'application du régime optionnel de consolidation au sein d'un groupe du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée et des taxes assimilées.

### **Impôts sur les bénéfices**

L'impôt comptabilisé correspond à l'impôt exigible. Aucun impôt différé n'est comptabilisé.

Depuis le 1er janvier 2011, la société fait partie du Groupe Fiscal constitué par la Société Civile des Mousquetaires en application de l'Article 223-A et suivant du Code Général des Impôts.

La convention signée prévoit la disposition suivante "La centralisation des impôts sur la Société Mère ne devant ni léser, ni avantager les Sociétés Filiales, il a été décidé d'organiser les relations entre la Société Mère et les Sociétés Filiales de telle sorte que ces dernières se trouvent dans une situation comparable à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément."

Un avenant à la convention d'intégration, a toutefois introduit une dérogation temporaire aux principes généraux et réalloue aux filiales ayant bénéficié d'un abandon ou d'une subvention à caractère financier, la part de l'économie d'impôt réalisée par le groupe fiscal sur la neutralisation de cet abandon, plafonné à hauteur de l'impôt dû par chaque fille concernée. En cas de déneutralisation ultérieure au sein de l'intégration, cette réallocation partielle du boni d'intégration devra être restituée par la fille.

## 10. Engagements hors bilan

### Engagements de retraite

Les engagements relatifs aux engagements de retraite sont estimés selon la méthode prospective des unités de crédits projetées qui prend notamment en compte la probabilité de maintien du personnel dans la société jusqu'à sa retraite, l'évolution future de la rémunération et un taux d'actualisation reflétant le taux de rendement à la date du bilan des obligations émises par des émetteurs privés de premier rang.

Hypothèses	Valeurs proposées pour l'évaluation au 31/12/2021	Valeurs finales au 31/12/2020
Date de l'évaluation	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'inflation	Inclus dans les autres paramètres	Inclus dans les autres paramètres
Taux d'actualisation	1,00% (sensibilité +/- 25 pbs)	0,30% (sensibilité +/- 25 pbs)
Profil de carrière	Cadres : 2,5%	Cadres : 2,5%
	AGM : 2%	AGM : 2%
	Employés : 1,5%	Employés : 1,5%
Taux de charges sociales	CAD : 48%	CAD : 48%
	AGM : 43%	AGM : 43%
	EMP : 39%	EMP : 39%
Dérive des montants (médailles définies en euros)	2,00%	2,00%
Age de début de carrière	CAD : 22 ans	CAD : 22 ans
	AGM : 20 ans	AGM : 20 ans
	EMP : 20 ans	EMP : 20 ans
Table de mortalité	INSEE 2015-2017 (Homme) INSEE 2015-2017 (Femme)	INSEE 2013-2015 (Homme) INSEE 2013-2015 (Femme)
Age de départ à la retraite	CAD : 65 ans	CAD : 65 ans
	AGM : 63 ans	AGM : 63 ans
	EMP : 63 ans	EMP : 63 ans
Table de turnover	CAD : table TO 2020 - CAD (fonction de l'âge)	CAD : table TO 2020 - CAD (fonction de l'âge)
	AGM : table TO 2020 - AGM (fonction de l'âge)	AGM : table TO 2020 - AGM (fonction de l'âge)
	EMP : table TO 2020 - EMP (fonction de l'âge)	EMP : table TO 2020 - EMP (fonction de l'âge)
Modalité de départ :	Départ volontaire	Départ volontaire

### Instruments financiers

Non concerné

## 11. Autres informations

Les comptes de la société ITM ALIMENTAIRE CENTRE EST sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au sein de la société Les Mousquetaires, société par actions simplifiée, dont l'établissement principal est 1 Allée Des Mousquetaires 91070 Bondoufle, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 789 169 323.

### Note 3 : Notes sur le bilan

#### 1. Immobilisations incorporelles

##### *Variation des valeurs brutes*

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Acquisitions	Sorties et Autres flux	Montant au 31/12/2021
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets	5			5
Autres immobilisations incorporelles	71 787		822	70 965
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes incorporels				
<b>Total</b>	<b>71 792</b>		<b>822</b>	<b>70 970</b>

##### *Variation des amortissements et dépréciations*

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2021
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets	5			5
Autres immobilisations incorporelles	60 884	2 053	822	62 115
<b>Total</b>	<b>60 889</b>	<b>2 053</b>	<b>822</b>	<b>62 120</b>



## 2. Immobilisations corporelles

### *Variation des valeurs brutes*

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Acquisitions	Sorties et Autres flux	Montant au 31/12/2021
Terrains (dont mali techniques) et agencements des terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations et agencements	10			10
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	115			115
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes corporels				
<b>Total</b>	<b>124</b>			<b>124</b>

### *Variation des amortissements et dépréciations*

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2021
Terrains et agencements				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations et agencements	9	1		10
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	47	10		57
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>11</b>		<b>67</b>

### 3. Immobilisations financières

#### *Variation des immobilisations financières*

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Acquisitions	Sorties Autres flux	Montant au 31/12/2021
Titres de participation	15 063	515	1 833	13 745
Créances rattachées à des participations	83 920	28 389	6 270	106 039
Intérêts sur créances rattachées	489		-172	661
Autres titres immobilisés	400	32	-31	463
Prêts	4 835	1 580	624	5 791
Dépôts et cautionnements	84			84
Autres immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>104 791</b>	<b>30 516</b>	<b>8 524</b>	<b>126 783</b>

#### *Dépréciations des immobilisations financières*

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2021
Titres de participation	2 834	165	1 435	1 564
Créances rattachées à des participations	28 302	7 846	10 601	25 547
Autres titres immobilisés	49		29	20
Prêts		177		177
Autres immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>31 185</b>	<b>8 188</b>	<b>12 065</b>	<b>27 308</b>

### *Échéances des créances financières*

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	106 700	106 700	
Prêts	5 791	2 368	3 423
Autres immobilisations financières	84	84	
<b>Total</b>	<b>112 574</b>	<b>109 151</b>	<b>3 423</b>

## **4. Actif circulant**

### *Échéances des créances d'exploitation*

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Clients et comptes rattachés	135 897	112 901	22 996
Personnel et comptes rattachés	34	34	
Etat, autres collectivités	3 899	3 899	
Groupe et Associés	2 325	2 325	
Autres débiteurs	30 074	30 074	
<b>Total</b>	<b>172 228</b>	<b>149 232</b>	<b>22 996</b>

Les comptes courants groupe se composent du compte d'intégration de la TVA pour 1 273K€ et du compte courant avec la SPR Alimentaire Centre Est pour 1 052 K€.

Les autres débiteurs sont constitués principalement de fournisseurs débiteurs liés aux ristournes de fin d'année à recevoir pour 29 157 k€.

### *Dépréciations des créances d'exploitation*

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2021
Clients et comptes rattachés	20 999	7 302	12 912	15 389
Autres créances	626	133	151	608
<b>Total</b>	<b>21 625</b>	<b>7 435</b>	<b>13 063</b>	<b>15 997</b>



*Produits à recevoir inclus dans les créances d'exploitation*

Données en k€	Montant au 31/12/2021
Avances et acomptes versés sur commandes	
Avoir à recevoir	29 157
Facture à établir	9 437
Autres produits à recevoir	
Personnel et comptes rattachés	34
État et autres collectivités publiques	3 851
<b>Total</b>	<b>42 479</b>

## **5. Trésorerie**

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Disponibilités	89	61
VMP	3 850	1 706
<b>Total</b>	<b>3 939</b>	<b>1 767</b>

La variation des disponibilités provient du cash polling, la trésorerie est gérée en central.

## **6. Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance de 36 k€ sont principalement composées de charges d'exploitation.

## 7. Capitaux propres

Le capital social est constitué de 3 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 euros au 31 décembre 2021.

La société est contrôlée directement à hauteur de 100 % par la société ITM Alimentaire internationale.

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Affectation résultat2020	Résultat 2021	Autres variations	Montant au 31/12/2021
Capital social	48				48
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	2 960				2 960
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	5				5
Autres réserves	32				32
Report à nouveau	5 802	-9			5 792
Résultat de l'exercice	3 891	-3 891	109		109
Distribution de dividendes		3 900			
<b>Total</b>	<b>12 737</b>	<b>0</b>	<b>109</b>		<b>8 946</b>

## 8. Provisions

### Provisions règlementées

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2021
Provision pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	454	11	24	441
Autres				
<b>Total</b>	<b>454</b>	<b>11</b>	<b>24</b>	<b>441</b>

Les provisions règlementées correspondent à l'amortissement fiscal des frais d'acquisition des titres

## **Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/12/2021
Provisions pour litiges	522		284		238
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	294	371	214		451
Autres provisions pour risques et charges	560	365	179		746
<b>Total</b>	<b>1 376</b>	<b>736</b>	<b>677</b>		<b>1 435</b>

Dont en dotations et reprises d'exploitations : 371 K et 214 K

Dont dotations et reprises financières : 365 K et 179 K

Dont dotations et reprises exceptionnelles : 0 et 284 K

## 9. Dettes

### Dettes financières

#### *Echéances des dettes*

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Echéance à moins d'un an	Echéance comprise entre un et cinq ans	Echéance supérieure à 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Dépôt et cautionnement	248	248		
Dettes rattachées à des participations				
Autres dettes financières				
Découverts bancaires				
<b>Total</b>	<b>248</b>	<b>248</b>		

Pour l'élaboration du tableau ci-dessus il a été considéré que les dettes financières avec les entreprises liées qui figurent sous la rubrique "Emprunts et dettes financières divers" étaient à moins d'un an dans tous les cas où il n'existe pas d'accord relatif aux dates de remboursement.

### Autres dettes

#### *Echéances des dettes*

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Echéance à moins d'un an	Echéance comprise entre un et cinq ans	Echéance supérieure à 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 896	16 896		
Dettes groupe	949	949		
Dettes fiscales et sociales	5 125	5 125		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	234 549	234 549		
<b>Total</b>	<b>257 519</b>	<b>257 519</b>		

Les dettes groupe sont constituées principalement du compte courant d'intégration fiscale pour 949 k€.

Les autres dettes sont constituées principalement des dettes fournisseurs groupe liés aux commissionnaires à la vente pour un montant de 200 773 k€.

### Charges à payer dans les dettes

Données en k€	Montant au 31/12/2021
Emprunts et dettes financières	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 667
Dettes fiscales et sociales	4 869
Autres dettes	29 280
<b>Total</b>	<b>43 816</b>

## **Note 4 : Notes sur le compte de résultat**

### **1. Résultat d'exploitation**

#### **Analyse du chiffre d'affaires par nature**

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Prestations de défense du réseau	10 108	16 770
Prestations de services	9 081	7 807
Activité de commissionnaire à la vente	2 730 835	2 709 125
Vente des produits	17 903	15 003
Refacturations	51 805	54 106
Rabais Remises Ristournes Avoirs	-77	-97
<b>Total</b>	<b>2 819 655</b>	<b>2 802 714</b>

## Analyse des autres achats et charges externes

Les charges d'exploitation sont composées entre autres

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Autres achats	-7 246	-6 216
Sous-traitance	-2 383	-1 872
Crédit-bail, locations et charges de copropriété	-3 866	-4 183
Entretiens et réparations	-33	-34
Assurances	-75	-57
Etudes, recherches et documentations	-282	-344
Personnel extérieur à l'entreprise	-13	-8
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-178	-110
Publicité, publication et relations publiques	-50 349	-50 055
Transports	-63	-63
Déplacements	-219	-165
Frais postaux et de télécommunications	-22	-21
Services bancaires	-13	-9
Divers	-1 378	-1 300
<b>Total</b>	<b>-66 122</b>	<b>-64 440</b>

## 2. Résultat financier

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Produits de participation (dividendes)		8
Résultat des SNC (bénéfices)		
Produits des créances de l'actif immobilisé	813	715
Autres intérêts et produits assimilés	885	1 586
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 460	9 227
<b>Total Produits financiers</b>	<b>7 158</b>	<b>11 536</b>
Intérêts		
Abandon de créances et subventions consenties		
Résultat des SNC (pertes)		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-8 688	-10 473
Autres charges financières	-5 130	-4 941
<b>Total Charges financières</b>	<b>-13 818</b>	<b>-15 414</b>
<b>Total</b>	<b>-6 660</b>	<b>-3 878</b>

Les dotations financières de 8 688 milliers d'euros correspondent à hauteur de 7 846 milliers d'euros aux dépréciations sur comptes courants, à des dépréciations sur titres à hauteur de 165 milliers d'euros et à des dépréciations de protocoles à hauteur de 177 milliers d'euros. Les reprises de provisions financières de 5 460 milliers d'euros correspondent aux reprises sur créances transférées, aux reprises des provisions sur comptes courants et aux reprises des provisions sur titres et sur protocole.

### 3. Résultat exceptionnel

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Produits de cessions de titres		
Abandons de créances		
Produits divers	-1 197	-843
Produits des cessions d'actifs	597	2 385
Reprises sur provisions et transferts de charges	16 744	12 211
<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>16 143</b>	<b>13 753</b>
Amendes et pénalités	-512	0
Abandons de créances	-9 182	-12 136
Charges diverses exceptionnelles	627	165
Valeur nette comptable des titres cédés	-7 741	-4 118
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-52	-327
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>-16 861</b>	<b>-16 415</b>
<b>Total</b>	<b>-718</b>	<b>-2 662</b>

Suite au contrôle fiscal réalisé sur les périodes de 2016 à 2018, un redressement de tva pour 512k a été constaté dans les comptes



## 4. Fiscalité

### Situation fiscale latente

K€	31/12/2020		Variation		31/12/2021	
	Base	Impôt	Base	Impôt	Base	Impôt
Subvention d'investissement						
Contribution Sociale de Solidarité des Stés	153	47	-44	-14	109	31
Provisions non déductibles	905	279	8	3	913	257
Amortissements dérogatoires	453	140	-13	-4	440	124
Autres différences temporaires						
<b>Décalages certains ou éventuels</b>	<b>1 511</b>	<b>466</b>	<b>-49</b>	<b>-15</b>	<b>1 462</b>	<b>412</b>
<b>Déficits reportables</b>						
<b>Moins-values LT</b>						

IMPÔT EXIGIBLE	OUVERTURE	CLÔTURE
K€	2020	2021
Crédit d'impôts	25 800	21 900
Impôt au taux normal de 28 ou 31%	-1 762 574	-2 545 247
Impôt au taux réduit		
<b>IMPÔT EXIGIBLE (analyse par taux)</b>	<b>-1 736 774</b>	<b>-2 523 347</b>
Impôt sur le résultat courant	-1 736 774	-2 523 347
Impôt sur résultat exceptionnel		
<b>IMPÔT EXIGIBLE (analyse par nature)</b>	<b>-1 736 774</b>	<b>-2 523 347</b>

## **Note 5 : Autres informations**

### **1. Effectif**

La moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre est de :

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Cadres	43	43
Agents de Maitrise	11	12
Employés	3	3
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>58</b>

### **2. Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat pour l'année 2021 d'un montant total HT s'élève à 51 950 €

<b>Cabinet</b>	<b>Certification des comptes</b>	<b>Autres missions</b>
KPMG	51 950	

### **3. Transactions effectuées avec les parties liées**

Aucune information n'est donnée au titre des transactions conclues avec des parties liées dans la mesure où ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché.

### **4. Engagements hors bilan**

#### **Engagements reçus :**

Néant.

#### **Engagements donnés :**

- Le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2021 s'élève à 403 436 euros contre 430 320 euros en 2020.

## Annexe : Tableau des filiales et participations

### TITRES DETENUS EN PLEINE PROPRIETE

Raison sociale	% de part.	En K euros		En K euros			
		Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances consentis non encore remboursés	Capitaux propres	Chiffres d'affaire	Résultat
<b>Filiales (plus de 50%)</b>							
Annamet	99	1	1	40	NC	NC	NC
Axed	99	-	-	964	-964	-	-
Belfeu	99	1	1	4	-1	-	-3
Bonel	99	-	-	2 787	-2 787	-	-
Brolion	99	1	1	4	-2	-	-4
Camadis	99	-	-	1 476	-1476	-	1
Chapdi	99	1	1	62	-2	-	-4
Chartaires	95	292	-	5 360	-7 676	-	32
Cyr ALIM	95	-	-	1 081	-1081	-	-1
Dorapy	99	3	3	697	-696	-	-
ITM Star drive	99	1	1	6 566	NC	NC	NC
Jojam	95	76	-	304	-275	1	-2
Leosan	99	1	1	153	NC	NC	NC
Lucy	99	-	-	2 771	NC	NC	NC
Lyth	99	1	1	20	-	-	-2
Maludi	95	104	-	365	-359	-	-3
Mapako	99	-	-	1 143	-2 863	-	-1
Nayaquarante	95	-	-	3 100	-4 494	425	7
Pissourdam	95	120	-	258	NC	NC	NC
Sabeka	99	116	-	226	-389	-	-8
Vidos	99	-	-	181	NC	NC	NC
Viteria	99	1	1	34	-1	-	-
VVPC investissement	99	-	-	895	-895	-	-6
Codis	99	6 167	5 316	-	2 670	481	228
<b>Participations (10 à 50%)</b>							
SPR Alimentaire Centre Est	30	1360	1360	-	NC	NC	NC